

## ÉTAPES À SUIVRE PAR LES ÉTUDIANT(E)S ET LES DIRECTEURS(TRICES) POUR PARTICIPER AU PROGRAMME PREMIER POUR DES STAGES D'ÉTÉ EN 2025

Pour plus de détails sur les règles du programme PREMIER consultez le menu Programme PREMIER sur le site web du programme

Au total, 10 étapes sont décrites ci-dessous pour le directeur ou la directrice de stage et pour l'étudiant(e), de l'inscription dans l'outil de gestion PREMIER jusqu'à la participation au congrès des stagiaires en janvier 2026.

DIRECTEUR(TRICE) DE STAGE	ÉTUDIANT(E)	
1- Inscription: de septembre 2024 à janvier 2025 Seuls les professeur(e)s affilié(e)s à la Faculté de médecine peuvent proposer des offres de stages à PREMIER Compléter les 3 sections de l'onglet « Mon profil » de l'outil de gestion*.	1- Inscription: de septembre 2024 à janvier 2025*  Compléter les 4 sections de l'onglet « Mon profil » de l'outil de gestion.  Le téléversement de votre CV à jour dans la section « Annexes » est important pour les directeurs et les directrices de stage à qui vous manifesterez un intérêt pour leur stage en le sélectionnant dans la banque de stage (étape 3 ci-	
*Un compte UdeM et un UNIP sont requis. Si vous n'en possédez pas, veuillez en faire la demande auprès de la coordination de PREMIER <a href="mailto:i.cadieux@umontreal.ca">i.cadieux@umontreal.ca</a> .	dessous).  *Un compte UdeM et un UNIP sont requis.	



DIRECTEUR(TRICE) DE STAGE		ÉTUDIANT(E)	
2-	Publication ou renouvellement d'une ou plusieurs offres de stage de septembre 2024 à janvier 2025	2-	Consulter la banque de stages d'octobre 2024 à janvier 2025  Sous l'onglet « Sélection d'offres de stage » via l'outil de gestion
	Inscrire vos offres dans la banque de stages via l'onglet « Mes offres de stage » de l' <u>outil de gestion</u> . Les revues de littérature ne sont pas éligibles <u>comme sujet de stage</u> .		Consulter fréquemment la banque pour voir la publication de nouvelles offres, souvent jusqu'à la fin du mois de janvier.
	Si vous désirez accueillir 3 stagiaires, vous devez créer 3 projets distincts*.		Si vous avez un projet de stage d'été avec un professeur ou une professeure affilié(e) à la Faculté de médecine et que ce projet n'est pas répertorié dans la
	*Le programme ne rémunère qu'un(e) seul(e) lauréat(e) PREMIER par directeur(trice) de recherche. En publiant plusieurs stages (maximum de 3), un directeur ou une directrice de stage s'engage à détenir les fonds nécessaires à la rémunération des stagiaires additionnels qu'il ou elle supervisera dans son laboratoire pour le cas où tous soient lauréat(e)s de PREMIER.	8	banque de stage de PREMIER, demandez au professeur ou à la professeure qui vous supervisera de le publier dans la banque de PREMIER. Vous devrez ensuite poursuivre le processus de maillage avant de présenter un dossier de candidature.
			BANQUE DE STAGES GESTION DES STAGES
	Pour renouveler une offre de stage :  1-Accéder au site <a href="https://premier.med.umontreal.ca">https://premier.med.umontreal.ca</a> 2-Valider les 3 sections de votre Profil  3-Sélectionner « Mes offres de stage »  4-Sélectionner l'année qui concerne le stage à renouveler  5-Cliquer sur l'icône du crayon afin de « modifier » et permettre le renouvellement  6-Activer l'option « disponible »  7-Valider les informations et le nombre de semaines  8-Finaliser en cliquant sur « Renouveler »		
	BANQUE DE STAGES GESTION DES STAGES		



2- la dernière section Source de financement du projet.

Assurez-vous de compléter et soumettre le formulaire au plus tard le

vendredi 19 février (minuit), date limite du concours 2025.

	DIRECTEUR(TRICE) DE STAGE		ÉTUDIANT(E)		
3-	- CHOISIR un(e) stagiaire par offre de stage: octobre 2024 à mi- janvier 2025	3-	SÉLECTIONNER et CONFIRMER une ou plusieurs offres de stage : octobre 2024 à mi-janvier 2025		
	Le choix d'un(e) stagiaire doit être fait via l'onglet « Mes offres de stages » de l' <u>outil de gestion</u> de PREMIER en cliquant sur <b>« Choisir »</b> .		La sélection et la confirmation se font sous l'onglet « Sélection d'offres de stage » de l' <u>outil de gestion</u> .		
	L'étudiant(e) que vous aurez choisi(e) recevra un courriel automatique pour l'en informer et il ou elle devra alors confirmer le maillage.		Confirmer votre intérêt pour un stage en cliquant sur « Sélectionner ». Le directeur ou la directrice responsable du stage reçoit alors un courriel		
	Un fois le maillage confirmé par l'étudiant(e), le système surligne en vert le stagiaire qui a confirmé votre offre en indiquant « <b>Stage confirmé</b> ».		automatique pour l'informer de votre intérêt pour son stage. Nous vous encourageons à le ou la contacter pour une approche plus personnalisée en prévision de la soumission conjointe d'une candidature au concours.		
	Le dossier de candidature peut alors être complété dans l'onglet «Suivi de stage ».		Officialiser le maillage avec le directeur de stage qui a retenu votre candidature en cliquant sur l'onglet <b>« Je confirme »</b> via l' <u>outil de gestion</u> . Cela vous donnera alors accès sous le nouvel onglet « Mes stages » au formulaire de candidature à compléter conjointement avec votre directeur ou votre directrice.		
4-	COMPLÉTER le dossier de candidature avec le ou la stagiaire : jusqu'à mi-janvier 2025	<u>4-</u>	COMPLÉTER le dossier de candidature avec votre directeur ou directrice de stage jusqu'à mi-janvier 2025		
	Dans l'onglet « Suivi de stages » de l'outil de gestion.  La préparation du dossier se fait conjointement avec l'étudiant(e), mais		Dans l'onglet «Mon profil » et la section « Annexes » de l'outil de gestion.		
	deux sections du formulaire vous sont réservées (l'étudiant(e) ne peut pas les compléter) :		Téléversez un <u>CV à jour</u> et votre relevé de notes de l'automne 2024, si vous êtes <u>inscrit(e)</u> à un programme de baccalauréat ou au programme préparatoire au doctorat en médecine.		
	1- la première section Admissibilité au concours :  Vous ne pourrez pas confirmer l'admissibilité au concours de votre stagiaire avant la fin janvier 2025 lorsque qu'il/elle aura reçu son relevé de notes de l'automne 2024 (mi-janvier).		Sous l'onglet « Mes stages » de l'outil de gestion.  Préparer le dossier de candidature avec votre directeur ou votre directrice selon les directives décrites dans les menus <i>Programme PREMIER</i> et		

Soumettre une candidature.

Téléverser votre lettre de motivation au bas de la page.

janvier dès que vous lui aurez confirmé votre admissibilité.

Votre directeur ou directrice de stage devra compléter la section « Source de

financement » du projet et la première section « Admissibilité au concours » en



DIRECTEUR(TRICE) DE STAGE	ÉTUDIANT(E)
5- CONFIRMER l'admissibilité au concours de l'étudiant(e) avant la soumission du dossier : à partir de mi-janvier 2025 (date variable selon le programme) et avant le 19 février 2025	5- VALIDER votre admissibilité au concours avant la soumission du dossier : mi-janvier et dès la réception du relevé de notes de l'automne 2024 (date variable selon le programme)
L'étudiant(e) devra vous confirmer son admissibilité après avoir reçu, à la mi-janvier, son relevé de notes de l'automne 2024.	Pour les étudiant(e)s inscrits au préMed ou à un baccalauréat, votre moyenne cumulative au relevé de l'automne 2024 doit être de 3,2 minimum.
Pour être admissible au programme, sa moyenne au sommaire du relevé (moyenne cumulative) doit être de 3,2 au minimum.	Pour les étudiant(e)s au MD, la mention de succès sur le relevé de notes de l'automne 2024 n'est pas suffisante pour valider votre admissibilité au
Pour les étudiant(e)s au MD, la mention de « succès » sur le relevé de notes de l'automne 2024 n'est pas suffisante pour valider leur admissibilité au concours. Ils doivent écrire à premiermd@med.umontreal.ca pour recevoir la confirmation de leur admissibilité.  Si, finalement, l'étudiant(e) de votre choix ne remplit pas les conditions d'admissibilité du concours, un « démaillage » devra être entrepris pour que l'offre de stage soit disponible pour un(e) autre étudiant(e).	concours.  Vous devez écrire à <u>premier-md@med.umontreal.ca</u> dès que votre relevé de notes est émis, pour demander la validation de votre admissibilité au concours. Une fois votre admissibilité confirmée, vous devez en informer votre directeur ou directrice de stage.
6- SOUMISSION du dossier de candidature dès l'émission du relevé de notes de l'automne 2024 au mercredi 19 février 2025 (minuit)	SOUMISSION du dossier de candidature dès l'émission du relevé de notes de l'automne 2024 au mercredi 19 février 2025 (minuit)
C'est le directeur ou la directrice de stage qui doit soumettre le dossier après avoir conjointement complété toutes les sections du formulaire avec son ou sa stagiaire.  Une fois le dossier de candidature soumis, si vous ne recevez pas de courriel de confirmation du programme PREMIER de sa réception, votre dossier est probablement incomplet ou vous n'avez pas cliqué sur « soumettre » en bas à gauche de l'onglet « Soumettre ». Si vous n'avez	Le dossier doit être soumis par le directeur ou la directrice de stage.  Une fois le dossier de candidature soumis, si vous ne recevez pas de courriel de confirmation du programme PREMIER de sa réception, votre dossier est probablement incomplet ou la soumission n'a pas été faite adéquatement. Dans ce cas, veuillez contacter <u>i.cadieux@umontreal.ca</u> .
toujours pas de confirmation de soumission malgré vos vérifications, veuillez contacter <u>i.cadieux@umontreal.ca</u> .	



DIRECTEUR(TRICE) DE STAGE	ÉTUDIANT(E)
7- Supervision du stage d'été minimum 8 semaines à temps plein entre mai et août	6- Stage d'été minimum 8 semaines à temps plein entre mai et août
Il est de la responsabilité du directeur ou de la directrice de stage d'informer, dans les plus brefs délais, la coordonnatrice de PREMIER de l'annulation d'un stage ou de la réduction de sa durée.	
8- Aide à la rédaction du rapport de stage la dernière semaine du stage et avant la date limite de soumission le mercredi 15 octobre 2025.	7- Rédaction du rapport de stage la dernière semaine du stage et avant la date limite de soumission le mercredi 15 octobre 2025  Avec l'aide de votre directeur(trice), si requis.
	Pour la rédaction du rapport, veuillez vous référer aux directives du document du Programme PREMIER sur le site web ( <u>premier.umontreal.ca</u> ).
9- Évaluation du rapport de stage final au plus tard le 1er novembre  Accès au rapport sous l'onglet « Suivi de stages » et au bas à droite.	8- <u>Dépôt en ligne du rapport de stage</u> au plus tard le mercredi 15 octobre 2025  Le dépôt se fait au bas de l'onglet « Mes stages » de l'outil de l' <u>outil de gestion</u> .
10- Inscription au congrès PREMIER	9- Inscription au congrès au plus tard le jeudi 31 octobre 2025
À confirmer en novembre à l'équipe de PREMIER lorsque vous aurez reçu leur invitation.  Les directeurs et directrices de stage sont encouragé(e)s par PREMIER à	L'inscription doit se faire via l' <u>outil de gestion</u> sous l'onglet « Congrès », qui sera disponible uniquement après le dépôt de votre rapport de stage. Ne pas oublier de mentionner la présence ou non de votre directeur ou directrice et d'un(e) invité(e) supplémentaire que vous pouvez aussi ajouter.
accompagner leur(s) stagiaire(s) au congrès.  Le congrès aura lieu le vendredi 30 janvier 2026 en fin de journée.  Le programme sera disponible sur le site web du congrès au plus tard	Pour soumettre le titre et le résumé de votre projet au moment de votre inscription, veuillez suivre les instructions sur le site web dans le document du Programme PREMIER.
début janvier 2026 à CONGRÈS ANNUEL PREMIER.  Ce sont les stagiaires qui doivent confirmer la présence au congrès de leur directeur ou directrice de stage.	Le congrès aura lieu le vendredi 30 janvier 2026 en fin de journée.  Le programme sera disponible sur le site web de PREMIER au plus tard début janvier 2026 à CONGRÈS ANNUEL PREMIER